



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 67911

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'avenir du thermalisme en France. En effet, il semble que le nombre de curistes tende à diminuer de façon relativement significative, du fait notamment de la confusion qui entoure la politique des pouvoirs publics à l'égard de ce type de soin. En 1999, le Gouvernement avait annoncé qu'il engageait une étude sur l'avenir du thermalisme mais il ne s'est toujours pas prononcé sur les mesures qu'il entend prendre suite aux conclusions rendues il y a plusieurs mois. Aussi, afin de lever les incertitudes qui pèsent tant sur les communes thermales que sur les curistes, il lui demande quel est l'avenir qu'il envisage de réserver à ce type de soin curatif et préventif.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67911

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6039